



## L'EDITO DU PRESIDENT

### « La création d'entreprise est une Aventure »,

Que nous soyons créateur d'entreprise, porteur de projet, structure d'aide au montage de dossier, financeur, ou acteur de terrain, nous adhérons facilement à ce constat.

Au Comité de Bassin d'Emploi, le travail de terrain est d'accueillir les porteurs de projets, les écouter et les orienter. Pour délivrer une information la plus adaptée possible à chaque projet, il a fallu tout d'abord rencontrer les acteurs de la création d'entreprise pour pouvoir répondre aux questions simples :

#### **Qui fait Quoi ? Comment le fait-il ?**

Nous nous sommes mis à la place d'un créateur qui a une idée de projet ou un début de projet et qui cherche les contacts, et les rencontres qui vont lui permettre de le construire.

C'est au cours de cette démarche de collecte de l'information que nous avons réalisée à quel point l'Aventure se vivait au quotidien et dès le premier stade du projet.

Les acteurs de la création d'Entreprise à Marseille sont nombreux, difficiles à identifier précisément dans leur mission et leur rôle. Ils travaillent au service d'une même cause et sont pourtant différents, et complémentaires.

C'est pour tenter d'apporter une réponse simple et pratique aux créateurs d'entreprise et aux porteurs de projets que nous avons voulu faire profiter plus largement de ce travail d'identification des acteurs.

Au travers du Créaguide, nous espérons répondre aux questions simples :

#### **Qui fait Quoi ? Comment le fait-il ?**

**Pour participer, à notre manière, à l'Aventure de chacun.**

## REMERCIEMENTS

Le Comité de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune tient à remercier toutes les structures qui ont participé à cette démarche en lui transmettant les données pertinentes, et adaptées à l'esprit du CRÉAGUI DE.

Chacune a apporté sa contribution à cette action qui, nous l'espérons, permettra d'offrir une meilleure lisibilité du paysage d'entreprise et de ses acteurs à Marseille, aux porteurs de projet.

## AVERTISSEMENT AUX LECTEURS

Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les Informations incluses dans ce guide ont été soumises à l'accord et

à la validation de chaque structure.

Toutefois, nous tenons à préciser que le contenu de ces informations sera peut-être modifié par les structures elles-mêmes

après la parution de ce guide.

D'autres informations sont issues de revues spécialisées ou de sites Internet, leur source est alors précisée.

SOMMAIRE :

PREMIERE PARTIE :

LE CONSEIL, ET L'AIDE AU MONTAGE DU PROJET DE CRÉATION

A : Les structures de conseil et d'aide au montage de dossier :

ACCEDE Provence ACCEP 13, ACCES CONSEIL ANPE, APEAS, APCE, CCE 13, CCI MP, CPEM,,  
IRCE, PLACE, LE RILE, 3CI, URSCOP.

B : Les couveuses d'entreprises :

ADIJE, ENERGIES ALTERNATIVES, HORUS, PCE.

DEUXIEME PARTIE :

LE FINANCEMENT DU PROJET:

A : Les financeurs permanents :

ADIE, AGEFIPH, ANVAR, CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL, CPEM Ville de Marseille,  
DDTEFP (ACCREDITÉ), DRDFE (FGIF), PACA Entreprendre, URSCOP.

B : Les concours annuels :

ACCEDE Provence ANVAR, Association JACQUES DOUCE, CREATREIZE, TALENTS.

C : Bourses, fondations, investisseurs :

Agir pour l'Emploi EDF GDF, AVENTIS, BMW, CIGALES (Décibelles), CRÉDIT COOPÉRATIF DÉFI  
JEUNES, Fédération des Love Money pour l'Emploi, FONDS FRANCE ACTIVE (ESIA),  
KROENENBOURG, MACIF, VIVENDI.

TROISIEME PARTIE :

LA NAISSANCE DE L'ENTREPRISE

A : Le dépôt des statuts de l'entreprise :

-Selon l'activité présentation des démarches d'inscription et leurs coûts : Liste des CFE,  
-Statut du porteur de projet : Portage salarial, Entrepreneur salarié en couveuse  
-Création et ASSEDIC

B : L'implantation de votre entreprise :

-Domicilier chez vous, les Sociétés Civiles Immobilières -s'implanter en zone d'activité -s'implanter  
en ZRU et ZFU (FRE) -Les pépinières d'entreprises (AGIR 13, AMORCE, ESPACE LIBERTE,  
ILIRIAM, MARSEILLE INNOVATION,)

C : L'embauche de salariés :

-Le rôle de L'ANPE et de la DDTEFP,

D : Les plus pour l'entreprise :

-S'entourer de professionnels, -Protéger ses idées, -Se fabriquer un réseau (ACCESUD, CBE, CLUB  
SUD ENTREPRENDRE) -Trouver l'information -Liste de sites Internet -Lectures utiles -  
Evénements intéressants.

## PREMIERE PARTIE : LE CONSEIL, ET L'AIDE AU MONTAGE DU PROJET DE CRÉATION

### A : LES STRUCTURES DE CONSEIL ET D'AIDE AU MONTAGE DU PROJET :

faisant du conseil et de l'aide au montage de dossier.

Agréée « Chèques Conseils » elle traite tout type de dossier sans thématique particulière et quelque-soit le public concerné. Cette association est habilitée à monter les dossiers ACCRE et CPEM. ACEP 13 intervient également sur La Ciotat.

#### Coordonnées :

ACEP 13  
24, Avenue du Prado  
13006 Marseille  
☎ : 04 91 59 88 36  
☎ : 04 91 59 88 37  
La Ciotat  
Extension Plein Sud  
Avenue de la Pétanque  
13600 La Ciotat  
☎ : 04 42 08 54 48

### ACCES CONSEIL : l'Association d'Aide et de Soutien à la Création d'Entreprises et au Développement de l'Initiative

Acces Conseils Boutique de Gestion des Bouches du Rhône, agréée « Chèques Conseils » elle accueille et accompagne les porteurs de projets dans tout le processus de création. Elle certifie la faisabilité et la viabilité économique des projets : aide à la formalisation,

identification des besoins, recherche de financements... La Boutique de Gestion appartient à un réseau national qui existe depuis 1979 et compte 120 points d'accueil sur tout le territoire national. Les Boutiques de Gestion organisent deux fois par an un concours destiné à récompenser les jeunes créateurs qui s'appelle « TALENTS » (Voir Partie 2 les Financements, Rubrique Concours)

#### Coordonnées :

16 Rue de la République  
13001 Marseille  
☎ 04 91 90 88 66  
☎ : 04 91 56 57 02  
✉ : [accconseil@wanadoo.fr](mailto:accconseil@wanadoo.fr)  
@ <http://www.boutiques-de-gestion.com>

### ANPE, l'Agence Nationale Pour l'Emploi

L'ANPE propose plusieurs prestations au public intéressé par la création d'entreprise.

En plus de l'information délivrée dans les agences locales, l'ANPE propose des ateliers de création méthodologiques qui permettent aux porteurs de projets de travailler leur projet et leur parcours personnel. Selon leurs besoins, ils sont orientés vers les stages de formation ANPE.

#### Coordonnées :

-ALE des Caillois,  
Avenue William BOOTH  
13012 Marseille  
☎ : 04 91 18 16 20  
-ALE Bougainville  
1 Rue Cougit  
13015 Marseille  
☎ : 04 91 11 42 60  
☎ : 04 91 11 42 69

### L'APEAS, Agence Provençale de l'Economie Alternative et Solidaire :

L'APEAS intervient auprès des porteurs de projets dans le domaine de l'économie solidaire en apportant conseil et soutien autour de la notion de « citoyenneté active ». L'APEAS apporte une expertise au projet et offre un service complet aux porteurs de projet. Le Pôle d'Initiatives Locales d'Economie Solidaire (PILES) est constitué d'un centre ressource interactif qui permet l'utilisation des logiciels « Balise » et « Gingo » outils d'information et de mise en réseau des projets dans le domaine de l'économie solidaire. Le porteur est aussi aidé et orienté lors du montage de dossier, par les membres de l'APEAS et les bénévoles. L'APEAS permet

### ACCEDE Provence : Association de Conseil en Création d'Entreprise pour le Développement de l'Emploi

Accede Provence est une association qui dépend de l'Ecole Supérieure de Commerce de Marseille.

Elle rassemble les étudiants qui veulent venir en aide aux créateurs d'entreprise. Elle propose ses services d'études de marché, de marketing en région PACA, à des tarifs nettement inférieurs à ceux d'un cabinets d'étude classique (à partir de 900F).

☐ **Remarque ! :** Accede organise également tous les ans un concours destiné aux créateurs d'entreprise (voir partie Financements, Concours)

#### Coordonnées :

Groupe ESCMP  
Domaine de Luminy BP 911  
13288 Marseille cedex 09  
☎/☎ : 04 91 82 78 35

### ACEP 13 : Aide à la Création d'Entreprise en Provence :

Acep 13 est une association créée en 1987 qui intervient auprès du créateur en

également la mise en contact avec les acteurs locaux.

**Coordonnées :**

APEAS

89 Rue de la République

13002 Marseille

☎ : 04 91 99 02 40

☎ : 04 9199 02 41

✉ : [apeas@nnx.com](mailto:apeas@nnx.com)

**L'APCE : L'Agence Pour la Création d'Entreprises**

L'Agence Pour la Création d'Entreprises, n'est pas représentée dans les Bouches du Rhône.

Elle n'est pas une structure d'aide au montage de dossiers mais elle propose des documentations et des outils méthodologiques aux créateurs d'entreprise afin de les aider à se poser les bonnes questions et à faciliter les démarches à effectuer en conseillant sur l'organisation que doit suivre le créateur.

Guide du créateur, Site Internet...

(le Guide du Créateur est consultable au CBE et en agence ANPE des Caillols)

**Coordonnées :**

APCE

14 Rue Delambre

75682 Paris cedex 14

☎ : 01 42 18 58 58

✉ : [info@apce.com](mailto:info@apce.com)

**Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille**

@ : <http://www.apce.com>

**Le CCE 13 : Le Club des Créateurs d'Entreprise des Bouches du Rhône**

Le Club des Créateurs d'Entreprise des Bouches du Rhône a un rôle de conseil, de suivi et d'aide au montage de dossier auprès des créateurs. Le CCE13 est habilité « chéquiers conseils », il peut aussi monter les dossiers de demande d'ACCRE. Le CCE 13 organise des journées portes ouvertes où les porteurs de projets peuvent rencontrer différents interlocuteurs professionnels dans les domaines de la comptabilité, la gestion, le juridique ou la réglementation du travail, etc...

**Coordonnées :**

Maison de l'Entreprise

Espace Forbin

Place J Rewald

13617 Aix en Provence Cedex 01

☎ : 04 42 63 04 04

☎ : 04 42 21 53 58

✉ : [cce13@wanadoo.fr](mailto:cce13@wanadoo.fr)

**La CCIMP : La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence**

La CCIMP propose aux créateurs et aux entreprises en activités un ensemble de formations et services :

-Les demi-journées d'information gratuites « Bon Départ »

Contact : Gilda OFLEIDI : 04 91 13 85 78

-Des stages courts « 5 Jours pour Entreprendre »

Contact : Gilda OFLEIDI 04 91 13 85 78

-Des stages longs de 3 mois « Créateurs d'Entreprise »

Contact : Béatrice LAGET 04 91 13 85

-Des conseils personnalisés, de l'accompagnement, destinés aux créateurs et aux entreprises en phase de développement ou de transmission  
Contacts : Industrie Technologie : Lucie AUDOYER 04 91 13 85 60 et Christine CAGNET : 04 91 10 01 10  
Commerces et Services : Gilda OFLEIDI : 04 91 13 85 78

**Coordonnées :** CCIMP Direction des Services aux Entreprises  
35 Rue Sainte Victoire  
13292 Marseille cedex 06

☎ : 04 91 13 85 78

☎ : 04 91 13 85 00

**Le CPEM : Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro Entreprise**

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro entreprise est la Plate-Forme d'Initiatives Locale de la Communauté Urbaine Marseillaise.

Elle intervient auprès des créateurs d'entreprise par un financement

adapté aux besoins du projet (prêt d'honneur, PCE,FRG),un conseil et un suivi du créateur personnalisés (chargé d'affaires et parrainage).

**Coordonnées :**

CPEM

Les Docks Atrium 102

10 Place de la Joliette

13304 Marseille cedex 02

☎ : 04 91 99 01 40

☎ : 04 91 99 01 42

✉ : <http://www.cpem.com>

**DEFI JEUNES : Prix Régional (Ministère Jeunesse et Sport)**

Défi Jeunes est un dispositif d'aide et de soutien aux porteurs de projets qui présentent **une utilité sociale évidente et un caractère innovant**, dans tous les domaines. Le public de jeunes porteurs de projet (entre 15 et 28 ans) peut bénéficier d'un accompagnement et de formations.

☐ **Remarque ! :** Ce concours organisé trois fois par an peut donner lieu à un financement mais qui ne peut constituer la seule source de financement du projet.

-Une mise en réseau de partenaires techniques, un accompagnement méthodologique général reposant essentiellement sur les critères d'utilité public et d'innovation.

-Un appui financier allant de 10 000F à 50 000F pour les 18/28 ans

et jusqu'à 10 000F pour les 15/17 ans.

**Coordonnées PACA:**

Direction Départementale Jeunesse et Sport

20 Avenue de Corinthe  
13006 Marseille

☎ : 04 91 80 83 00

☎ : 04 91 80 30 97

**Nature de l'aide :**

-Une mise en réseau de partenaires techniques, un accompagnement méthodologique général reposant essentiellement sur les critères d'utilité publique et d'innovation.

-Un appui financier allant de 10 000F à 50 000F pour les 18/28 ans et jusqu'à 10 000F pour les 15/17 ans.

**Coordonnées PACA:**

Direction Départementale Jeunesse et Sport

20 Avenue de Corinthe  
13006 Marseille

☎ : 04 91 80 83 00

☎ : 04 91 80 30 97

@ : [www.defijeunes.fr](http://www.defijeunes.fr)

✉ : [info@defijeunes.fr](mailto:info@defijeunes.fr)

**Institut Mode**

**Méditerranée :**

L'institut Mode Méditerranée en plus d'être un observateur économique du textile et de l'habillement, offre un soutien aux créateurs d'entreprise dans le

**Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille**

secteur du Textile et de l'Habillement.

Dans le cadre d'une charte tripartite (Conseil Général, Conseil Régional et Institut Mode Méditerranée) 3 créateurs sélectionnés sont soutenus et insérés dans le réseau économique et culturel local.

Ils sont associés notamment à des manifestations de promotion (Show-room, salons, défilés, expositions) et bénéficient d'interventions ciblées (aides à la réalisation des collections, développement des nouvelles technologies).

développement des nouvelles technologies) Ils bénéficient également de la

Ils bénéficient aussi de la mobilisation des acteurs financiers impliqués dans ce secteur.

**Coordonnées :**

Institut Mode Méditerranée

11, La Canebière

13001 Marseille

☎ : 04 91 14 92 00

☎ : 04 91 14 92 31

✉ : [imm@wanadoo.fr](mailto:imm@wanadoo.fr)

@:

<http://www.espacemodemediterranee.com>

**L'IRCE : Institut Régional pour la Création d'Entreprise**

L'institut Régional pour la Création d'Entreprise a pour mission d'accompagner les

créateurs d'entreprise en les aidant à structurer leur démarche et à vérifier la faisabilité de leur projet dans ses dimensions humaines, économiques, techniques et financières. Cette dynamique concerne tout projet à caractère industriel, artisanal, commercial ou libéral nécessitant une évaluation préalable à la décision de créer. Le plan de travail proposé dure 3 mois et s'articule autour de 12 ateliers collectifs d'une journée par semaine, d'un accompagnement individuel personnalisé, ainsi que d'une mise en réseau avec des chefs d'entreprise et les principaux acteurs de la création d'entreprise.

Ce dispositif soutenu financièrement par le Conseil Régional PACA. Une participation de 1000F pour l'ensemble de l'accompagnement est demandée. 3 sessions de 20 créateurs sont organisées par an.

**Coordonnées :**

Bastide des Micocouliers

Route de Galice

13090 Aix en Provence

☎ : 04 42 59 90 00

✉ : [irce.paca@wanadoo.fr](mailto:irce.paca@wanadoo.fr)

@ : <http://www.irce-paca.com>

**MSD : MARSEILLE SERVICES DEVELOPPEMENT**

Marseille Services Développement est l'Agence de Développement des Services aux Particuliers. MSD accompagne des projets de services aux particuliers sur l'agglomération marseillaise en mettant à disposition du porteur d'une part sa connaissance de ce secteur d'activité et en intégrant d'autre part sa future entreprise (statut commercial ou associatif) dans des actions collectives ( Guide des services aux particuliers, séminaires...).

Marseille Services Développement accompagne également, de l'idée à la réalisation les projets *d'économie sociale et solidaire*.

**Coordonnées :**

Marseille Services

Développement

63 Rue de Forbin

13002 Marseille

☎ : 04 96 11 62 50

☎ : 04 96 11 62 59

✉ : [marseille-msd@wanadoo.fr](mailto:marseille-msd@wanadoo.fr)

@ : <http://www.marseille-msd.org>

**PLACE : (Pour L'Autonomie par la Coopération Economique)**

Place accompagne des créateurs d'entreprise pour les rendre

autonomes dans leurs décisions et pour penser avec eux la durabilité de leur entreprise

-La Formation « In Situ » (réalisation d'une étude de marché approfondie, afin de se donner des éléments objectifs pour décider d'entreprendre ou non)

-La formation « Quatre Mâts » (construction de la stratégie de lancement et de développement : analyse du marché, traduction financière de sa politique commerciale, fiscalité et statut juridique, communication, financement)

-Centre ressources et travail de veille sur la thématique de la création d'entreprise.

-Collectifs d'entrepreneurs (information expériences, rencontres thématiques, initiatives communes).

PLACE SARL Coopérative, introduit un questionnaire sur le rôle et le fonctionnement de l'entreprise (objectifs entrepreneuriaux, rapports de coopération dans l'économie, relations à son territoire d'implantation, inscription durable sur un marché)

#### **Coordonnées : SCOP PLACE**

6 Rue des Trois Mages  
13006 Marseille

☎ : 04 91 92 13 54

📠 : 04 91 92 13 55

✉ : [place@nnx.com](mailto:place@nnx.com)

### Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

#### **LE RILE : Réseau d'Initiatives pour l'Emploi**

Labellisé « Point Chances », le Réseau Initiatives Locales pour l'Emploi, a un rôle d'accueil, d'accompagnement, et de conseil auprès des créateurs d'activités ou d'entreprises,

Le RILE intervient essentiellement pour un public jeune, demandeur d'emploi (Interstices, Ecole de Projet) et pour le public ayant une reconnaissance travailleur handicapé ou bénéficiaire du RMI

#### **Coordonnées :**

Escale Saint Charles  
3 Rue Palestro  
13008 Marseille

☎ : 04 91 07 80 00

📠 : 04 91 07 80 09

✉ : [rile@fjt-marseille.com](mailto:rile@fjt-marseille.com)

#### **3CI : Conseil à la Création d'entreprises et Coopération Internationale :**

3CI est un organisme d'aide au montage de dossier habilité.

Il intervient auprès du créateur par une aide et une assistance personnalisée lors du montage de dossier (présentation du projet, établissement du plan de financement, recherche de financeurs etc...). 3CI est habilité « Chèques Conseils ».

#### **Coordonnées :**

10 Boulevard d'Athènes  
13001 Marseille

☎ : 04 91 64 99 90

📠 : 04 91 05 83 41

✉ : [paca@3ci.asso.fr](mailto:paca@3ci.asso.fr)

#### **L'URSCOP : l'Union Régionale des Sociétés Coopératives :**

L'Union des Sociétés Coopératives, conseille et aide les porteurs de projets intéressés par ce statut (information ciblée, conseil suivi, aide à la rédaction des statuts et aux démarches administratives).

L'aide au montage de dossier comprend l'étude de faisabilité, les dossiers de demandes de subventions, et une aide spécifique (tableaux de bord personnalisés et analyse de l'existant).

L'URSCOP est agréée « Chéquiers Conseils » et son action d'assistance

au montage de dossier s'élève à 7500 f par dossier (si création effective).

Elle organise des séances d'information collectives L'URSCOP peut aussi apporter un appui financier aux SCOP déjà créées.

#### **Coordonnées :**

8 Rue des Fabres  
13001 Marseille

☎ : 04 91 90 19 35

📠 : 04 91 90 38 18

✉ : [urpaca@scop-entreprises.tm.fr](mailto:urpaca@scop-entreprises.tm.fr)

#### **B : LES COUVEUSES D'ENTREPRISES**

📌 **Remarque ! :** Les couveuses offrent aux jeunes entreprises une phase de test avant l'installation finale.

#### **L'ADIJE : Association Droit à l'Initiative des Jeunes Entrepreneurs (Couveuse) :**

L'Adije est une « couveuse d'entreprises » à destination des personnes qui souhaitent générer leur propre emploi par la création.

Hébergement juridique et comptable de 6 à 12 mois, soutien financier logistique et méthodologique.

#### **Coordonnées :**

Bâtiment F  
26 Boulevard Gay Lussac  
13014 Marseille

☎ : 04 91 02 08 87

✉ : 04 91 02 15 90

#### **ENERGIES ALTERNATIVES :**

Energies Alternatives est une entreprise sous statut SCOP qui permet à des personnes ayant un projet économique de le tester en grandeur réelle à partir d'un statut « d'Entrepreneur Salarié ».

**Coordonnées :**

Energies Alternatives :

52 la Canebière

13001 Marseille

☎ : 04 91 33 65 77

☎ : 04 91 54 34 69

Directeur : Monsieur Nabil Benrad

**HORUS :**

Horus accueille les entreprises qui peuvent déjà facturer leurs prestations. Les porteurs de projets sont salariés de la structure.

Tous les actes administratifs et factures sont effectués au nom de la couveuse.

**Coordonnées :**

Horus

72/74 la Canebière

13001 Marseille

☎ : 04 91 48 31 50

☎ : 04 91 48 32 12

**PCE : PROVENCE CREATION  
D' EMPLOI**

PCE est une association qui emploie des jeunes porteurs de projets sous contrats « Emploi

**Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille**

Jeune ». Le projet du jeune doit se situer dans le secteur des « Nouveaux Métiers » et le jeune doit envisager de se mettre à son compte dans les 5 ans qui suivent son entrée chez PCE . Les entreprises délivrent des prestations qui sont facturées au nom de PCE.

**Coordonnées :**

PCE

27 Rue René Coty

13090 Aix en Provence

☎ : 04 42 96 56 50

☎ : 04 42 96 25 76

Parc Scientifique de Luminy  
13288 MARSEILLE Cedex 9

☎ : 04 91 82 63 12

☎ : 04 91 82 91 02

✉ : [infos@agl.univ-mrs.fr](mailto:infos@agl.univ-mrs.fr)

@ : <http://www.agl.univ-mrs.fr>

📌 **Remarque ! :** Les incubateurs interviennent en amont du projet . Ils permettent aux porteurs de projets de travailler sur leurs recherches scientifiques afin de les traduire en projets professionnels

**INCUBATEUR DE LUMINY :**

Spécialisé dans l'informatique les logiciels, sciences de l'information et de la communication

Mise à disposition gratuite de bureaux, assistance aux porteurs de projets pendant un an.

**Coordonnées :**

Incubateur de Luminy

Association Grand Luminy

Bâtiment CCI MP, Case 922

**Comité de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune**

## **DEUXIÈME PARTIE :** **LE FINANCEMENT DU** **PROJET**

### **A : LES FINANCEMENTS** **PERMANENTS :**

#### **ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique :**

L'Adie aide les personnes en difficulté à créer leur propre emploi et tente de lever les blocages institutionnels.

**Nature de l'aide :** L'Adie apporte un soutien financier et un suivi post-crétation.

Trois Types de Financements :

-Le Prêt Solidaire : 30 000 F (5000 Eur) Maximum ,remboursable sur deux ans à 7,74%/an (en 2001) avec caution solidaire de l'entourage sur 50% du prêt.

-Le prêt d'Honneur : 30 000F (5000 Eur) maximum, remboursable sur deux ans à 0%

- Le Prêt Progressif :premier prêt de 5000 F(1000 Euros) puis de 10 000F, 20 000F, 30 000F à 7,74% pour un démarrage rapide et des petites activités ayant peu de besoins dès le départ.

-La bourse de matériel : Prêt de véhicules de matériel bureautique et informatique.

**Dossiers :** à retirer au siège marseillais de l'ADIE

#### Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

☐ **Remarque :** L'ADIE intervient aussi indirectement dans le financement de l'entreprise en instruisant les dossiers de demande d'EDEN sur les communes Communauté Urbaine hors Marseille (CPEM)

#### **Coordonnées :**

##### **ADIE MARSEILLE**

10 Boulevard d'Athènes  
13001 Marseille

☎ : 04 91 95 87 40

📠 : 04 91 95 83 02

#### **L'AGÉFIPH :**

Pour le public des personnes bénéficiaires de la loi du 10 Juillet 1987, relevant du régime Cotorep.

Le Fond pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées, intervient sur le financement des créations d'entreprise.

**Nature de l'aide :** Subvention non remboursable, et /ou participation à la formation en gestion jusqu'à 250 heures

**Montant :** 50% de l'investissement jusqu'à 70 000 FF maximum

**Dossier :** à retirer et à monter avec le Rile ou Innovation selon l'arrondissement dont dépend le créateur :

-**RILE :** Arrdts,5,6,7,8,9,10,11,12, Escale Saint Charles

3 Rue Palestro  
13003 Marseille

☎ : 04 91 07 80 00

-**INNOVATION:** Arrdts1,2,4,13,14, 15,16 et l'Est marseillais

Europarc Bat C  
26 rue John Magnard Keynes

13013 Marseille

☎ : 04 91 06 15 15

☎ : 04 91 06 27 33

☐ **Remarque :**Le dossier doit être déposé dans les 6 mois maximum après le début de l'activité.

#### **Coordonnées :**

**AGEFIPH Aix en Provence :**

Le Décisium A1

1 Rue M Gandhi

13097 Aix en Provence

☎ : 04 42 93 15 50

#### **L'ANVAR Agence Française de**

#### **L'Innovation :**

Pour votre projet de création d'entreprise innovante, l'Anvar dispose d'un seul outil de financement « l'aide à l'innovation » qui se décline en deux volets principaux:

#### **Nature des aides :**

-Subvention pour le recrutement de personnel qualifié (bac +2 à +8) en Recherche et Développement et/ou la faisabilité « amont » des projets portés par des personnes physiques.

-Avance à taux nul remboursable en cas de succès. Elle permet de partager les risques et les coûts liés aux études préalables à la création, à la réalisation d'un produit, et au lancement industriel procédé ou service nouveau.

**Dossier :** à retirer à la délégation régionale de l'ANVAR

**Délais :** 1 à 2 Mois (selon la demande)

**Coordonnées :** ANVAR PACA

Les Allées du Prado

6 Allée Turcat Méry

Entrée A

13285 Marseille cedex 08

☎ : 04 91 80 83 60

📠 : 04 91 80 55 82

@ : <http://www.anvar.fr>

✉ : [Prove@anvar.fr](mailto:Prove@anvar.fr)

#### **LA BDPME : Banque pour le**

#### **Développement des Petites et Moyennes**

#### **Entreprises :**

#### **-Le Prêt à la Création d'Entreprise :**

**Nature de l'aide :** Le PCE complète le financement de la création de l'entreprise :

**Eligibilité :** Toute entreprise en phase de création ( en activité depuis moins de trois ans) n'ayant jamais bénéficié d'un financement bancaire à moyen ou long terme. L'entrepreneur doit s'installer pour la première fois et ne pas contrôler une autre affaire.

**Montant :** de 3000 à 8000 Euros (soit 19 679F à 52 477 F) sur 5 ans avec un an de différé de capital suivi de 16 échéances trimestrielles constantes, le taux fixe sur toute la durée du prêt est déterminé le jour du décaissement Le PCE doit être associé à un **Prêt bancaire classique dont le montant est au moins équivalent au PCE et au plus égal à son triple**

**Exemple :** prêt minimum de 3000 Euros de la BDPME et de 3000 Euros de la banque soit au total 6000 Euros. maximum de 8000 Euros de la BDPME et 24 000 Euros de la banque soit au total 24 000 Euros.

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

Le total des ressources mises en œuvre ne doit pas dépasser les 45 000 Euros (295 181 FF).

Dossier : instruit par le CPEM, l'ADIE Les Boutiques de Gestion, et la banque choisie.

**Coordonnées :** BDPME

141 Avenue du Prado

BP 265

1269 Marseille

☎ : 04 91 17 44 00

📠 : 04 91 17 48 40

@ : <http://www.bdpme.fr>

### LE CONSEIL GENERAL 13:

Pour favoriser l'insertion économique des **bénéficiaires du RMI**, qui résident dans le département et titulaires d'un contrat d'insertion le Conseil Général subventionne les créateurs ou repreneurs d'entreprise

**Nature de l'aide :** Subvention

**Montant :** 6098 Euros en moyenne selon le projet (40 000 FF)

**Dossier :** à retirer à la Commission Locale d'Insertion (CLI) : appui technique avec l'un des organismes agréés : **Acces Conseil , Le Rile...**

**Delais :** 5 mois

☐ **Remarque :** Le Conseil général propose d'autres aides aux entreprises en création/développement selon leur activité et des thèmes précis. Contactez les services du Conseil Général.

**Coordonnées :**

Direction de l'Economie, de l'Aménagement du Territoire, du Plan et des Affaires Européennes,

Service Entreprises, insertion et 80 % du prêt bancaire qui ne doit pas dépasser 40 000 Euros

Hôtel du Département

52 Avenue de Saint Just

13256 Marseille Cedex 20

☎ : 04 91 21 22/10/52/53

📠 : 04 91 21 22 96

@ : <http://www.cg13.fr>

✉ : [partick.benoliel@cg13.fr](mailto:partick.benoliel@cg13.fr)

### LE CONSEIL REGIONAL PACA :

Le Conseil régional intervient dans le financement des entreprises par le biais de plusieurs dispositifs :

#### ☐ Le Prêt Régional à la Création d'Entreprise (PRCE) :

**Nature de l'aide :**

Prêt direct à l'entreprise à taux d'intérêt fixe légal variant de 100 000 à 500 000 F selon la zone géographique

☐ **Remarque :** le PRCE ne concerne que certaines activités de l'entreprise : production industrielle, études BTP innovant, hôtellerie, restauration transport, service à l'industrie, négoce de gros inter-industriel.

Remboursable sur 7 ans avec un taux différé sur le capital de deux ans.

**Dossier :** Chambre de Commerce et d'Industrie du Lieu d'implantation

#### ☐ Le Fond Régional de Garantie :

**Nature de l'Aide :** Dispositif permettant d'obtenir une garantie sur un prêt bancaire. Le volet création de Très Petites Entreprises permet d'obtenir une garantie allant jusqu'à

**Dossier :** instruit par le CPEM, la BDPME et la banque choisie

☐ **Le Pôle régional de Capital Risque PROXI PACA :** Prise de participations de la société « Proxipaca Finance » en tant qu'associé dans l'entreprise

**Nature de l'aide :** Apport en fonds propres aux PME et TPE selon 3 types d'interventions et 3 Sociétés différentes :

- **Primaveris :** Entreprise Innovante : jusqu'à 1 200 000F

- **Saménar :** PME : jusqu'à 1 000 000 F

- **Proencia :** TPE : jusqu'à 300 000F

**Dossier :** instruit par les sociétés financières concernées pour Primaveris et Saménar, et la Chambre de Commerce et le CPEM pour ProxiPaca

**Coordonnées :** Conseil Régional PACA : Direction de Développement de l'Economie régionale

Services des Initiatives économiques et du développement des entreprises

Hôtel de Région

27 Place Jules Guesde

13081 Marseille Cedex 20

☎ : 04 91 57 50 57

@ : <http://www.cr-paca.fr>

### LE CPEM, Ville de Marseille : Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro entreprise

Le CPEM est la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL réseau FIR) de Marseille

intervient directement sur le financement de la création d'entreprise

☐ **Le prêt d'Honneur du CPEM :**

**Nature de l'aide :** Prêt à 0 % allant de 1525 Euros (10 000 F) à 12200 Euros (80 000 F)

Remboursement : 130 Euros (850F) à 198 Euros (1300 F) par mois

**Délais de réponse :** 2 mois

**Dossier :** à retirer directement au CPEM pour un premier accueil, puis rendez-vous avec un chargé d'affaires (exemplaire de dossier consultable au CBE)

☐ **Remarque :** Le CPEM intervient également de façon indirecte sur le financement des entreprises en instruisant les Dossiers de demande de Prêt à la Création d'Entreprise (voir BDPME) et du Fond Régional de Garantie (voir Conseil Régional PACA) et d'EDEN (voir DDTEFP plus loin).

**Coordonnées CPEM :**

Les Docks Atrium 102

10 Place de la Joliette

13304 Marseille cedex 02

☎ : 04 91 99 01 40

📠 : 04 91 99 01 41

@ : <http://www.cpem.com>

LA DDTEFP : Direction  
Départementale du Travail de  
l'Emploi et de la Formation  
Professionnelle : L'ACCRES et EDEN

## CréaGuide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

La Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle intervient indirectement sur le financement des créations d'entreprise selon le statut du créateur :

- Demandeurs d'emplois indemnisés
  - Demandeurs d'emplois non indemnisés (6 Mois de chômage au cours des 18 derniers mois)
  - Bénéficiaires de l'Allocation parent isolé
  - Bénéficiaires de l'Allocation veuvage
  - Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique.
  - Bénéficiaires de l'Allocation d'Insertion
  - Bénéficiaires du RMI (l'allocataire, son conjoint ou concubin)
  - Jeunes de moins de 26 ans
  - Jeunes de moins de 30 ans éligibles Emplois-Jeunes.
  - Salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté.
- Ces aides ne sont pas un droit, elles sont soumises à une commission.

**EDEN L'ACCRE l'Aide aux Chômeurs (6 Mois au cours des 18 derniers mois) Créateurs Repreneurs d'Entreprise:**

### Nature de l'aide :

- Exonération de Charges Sociales Obligatoires pendant un an à compter du démarrage de l'activité.
- Délivrance de « **chèques conseils** » (3 chèquiers de 6 chèques) qui permettent au créateur d'entreprise de payer (100 F à la charge du créateur 300F à la charge de l'Etat) les organismes d'aide aux montage de dossiers et les structures habilitées avant et après la création. (Liste disponible à la Direction du

Travail ; cabinets juridiques, experts comptables..)

**Dossier :** à retirer à la Direction du Travail et à remettre rempli, complété de tous les documents administratifs demandés ainsi que les études de marché ou autres démarches liées au projet avant la création.

**Délais :** la réponse sur l'obtention de l'ACCRE est en général de 3 à 4 mois.

### **Remarque !! :**

**Le dossier ACCRE se retire avant l'immatriculation de l'entreprise et se dépose avant la création! !.**

**La création doit être réalisée dans les 3 mois suivant l'octroi de l'ACCRE**

**EDEN : L'Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles:**

**Remarque :** EDEN a changé, il ne s'agit plus d'une avance remboursable mais d'une subvention.

### Nature de l'aide :

-Subvention de 40 000 F ( 6000 Euros) maximum qui vient obligatoirement compléter un premier financement (prêt d'honneur, prêt bancaire) au moins égal à la moitié de la subvention EDEN.

**Exemple :** Un prêt d'honneur d'un montant de 50 000 F (7620 Euros) est attribué, le montant d'EDEN ne peut dépasser 25 000 F ( 3811 Euros)

**Dossier :** à retirer au CPEM (adresse voir plus haut) pour un projet sur la commune de Marseille, et à l'ADIE pour les autres communes

(adresse voir plus haut) pour un projet sur une autre commune de la Communauté Urbaine.

**Remarque :** L'accord de la subvention EDEN entraîne automatiquement le bénéfice de l'ACCRE il n'est donc pas nécessaire de faire une demande d'ACCRE en plus EDEN.

### Coordonnées :

Direction Départementale du Travail Et de la Formation Professionnelle.

Service ACCRE EDEN

Boulevard Périer

13008 Marseille

☎ : 04 91 57 97 08

@ : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

**DRDFE Délégation Régionale aux Droits de la Femme et à l'Egalité : Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des Femmes :**

Pour les femmes assurant en titre ou en fait la création ou la reprise d'entreprise de moins de 5 ans.

**Nature de l'Aide :** Garanties sur prêts pour besoins en fonds de roulement ou pour investissements.

**La garantie couvre 70% d'un montant compris entre 33000F (5000 Euros) et 250 000F (38000 Euros)** Les fonds sont gérés par l'IDES. (Institut de

Développement de L'Economie Sociale) à Paris.

**Dossier :** à retirer à la Délégation Droits des Femmes et à l'Egalité, Permanences Tous les Mardis après midi de 14 H à 16H30 au 2 rue Edmond ROSTAND 13006 Marseille (face à la Préfecture)

**Délais :** Première sélection effectuée au niveau régional puis examen des dossiers par l'IDES (2 commissions par mois)

### Réponse en 2 mois environ

La garantie court 6 mois après la notification d'accord de garantie de l'IDES

### Coordonnées postales:

Délégation Droits des Femmes et à l'Egalité

Préfecture de Région PACA

Boulevard Paul Peytral

13006 Marseille cedex 20

☎ : 04 91 15 61 61

☎ : 04 91 81 62 06

@ : [www.creafemme-paca.com](http://www.creafemme-paca.com)

### **PACA ENTREPRENDRE :**

Paca Entreprendre est une association de chefs d'entreprises membre du réseau « Entreprendre » (réseau national) Elle finance sous forme de Prêts d'honneur (prêts personnels à 0%) des créateurs d'entreprise porteurs d'un projet à potentiel (création d'emplois à court terme besoins financiers de départ de 500 à 3000 KF).

Elle assure également un parrainage des créateurs et un suivi personnalisé pendant 3 ans.

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

**Nature de l'aide :** Prêts d'honneur  
Montant : de 100 000 à 300 000 FF  
(+Accompagnement, +Mise en réseau  
+Formation collective)

**Dossier :** Envoyer à « PACA  
ENTREPRENDRE » une lettre de  
motivation manuscrite, un Curriculum  
Vitae, un Business Plan ou une  
présentation détaillée du projet.

**Coordonnées :**  
Paca Entreprendre :

16 Place du Général de Gaulle  
13001 Marseille

☎ : 04 91 57 71 14

☎ : 04 91 57 71 38

@ : [www.reseau-entreprendre.org](http://www.reseau-entreprendre.org)

✉ : [Paca@reseau-entreprendre.org](mailto:Paca@reseau-entreprendre.org)

**Dossier :** à retirer à l'URSCOP. Agréée  
« Chèques Conseils » elle aide également  
au montage de dossier.

**Coordonnées :**  
SCOP ENTREPRISES

8 Rue des Fabres  
13001 MARSEILLE

☎ : 04 91 90 19 35

☎ : 04 91 90 38 13

✉ : [urpaca@scop-entreprises.tm.fr](mailto:urpaca@scop-entreprises.tm.fr)

## B : LES CONCOURS ANNUELS .

### ACCEDE Provence : Le Phare de la Création

Accède Provence en plus de son action  
d'aide et de conseil en marketing auprès  
des créateurs, organise un concours  
annuel pour les créateurs d'entreprises.

**Nature de l'aide :**

3 prix sont possibles :

-Un prix de 30 000 f

-Une étude de marché

-Des heures de consultations en  
marketing

**Dossiers :** à demander à l'Association  
Accède : il est composé du Guide du  
Créateur et du règlement intérieur du  
concours (édition 2001 consultable au  
CBE)

**Délais :** Un à deux mois

**Coordonnées :**

ACCEDE PROVENCE

Groupe ESCMP

Domaine de Luminy BP 911

13288 Marseille Cedex 09

☎ / ☎ : 04 91 82 78 35

Comité de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune

13285 Marseille cedex 08

**CONCOURS D'AIDE A LA CREATION**

**D'ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES**

**INNOVANTES**

Ce Concours lancé il y a 3 ans par le  
ministère de la recherche et géré par  
l'ANVAR a pour objectif de permettre à  
des porteurs de projets de « passer à  
l'acte » et de créer sur le territoire  
français, une entreprise s'appuyant sur  
une innovation technologique.

**Nature de l'aide : Concours Annuel :**

-Les projets en émergence : aide  
personnelle au porteur de projet sous  
forme de subvention pour approfondir les  
aspects technologiques, organisationnels,  
juridiques ou financiers du projet  
préalables au démarrage : Maximum 300  
000F ( 45 000 Euros) couvrant jusqu'à 70  
% des frais.

-Les projets en création  
**développement :** aide sous forme de  
subvention. à l'entreprise prête à être  
créée dans les 3 mois : Maximum 3 000  
000 F (450 000 Euros) couvrant jusqu'à  
50 % des coûts liés au programme  
d'innovation.

**Dossiers :** à retirer à la délégation  
régionale de l'ANVAR avant la date  
limite de dépôt des dossiers et avant la  
création de l'entreprise.

**Délais :** le résultat du concours est  
transmis au maximum 4 mois après la  
date limite de dépôt des dossiers

**Coordonnées :** ANVAR PACA

Les Allées du Prado

6 Allée Turcat Méry

@ : <http://www.anvar.fr>

✉ : [Prove@anvar.fr](mailto:Prove@anvar.fr)

### Association JACQUES DOUCE (Culture, Médias)

Le prix à la création d'entreprise,  
proposé par l'association Jacques  
DOUCE, a pour but d'aider les jeunes  
créateurs d'entreprises (âgés de moins  
de 30 ans et dont l'entreprise est créée  
depuis un an maximum) à réaliser leur  
projet.

Ils doivent présenter un projet de  
création d'entreprise dans le domaine de  
la communication (presse vidéo  
informatique, diffusion de produits et  
de services)

**Nature de l'aide :** Une enveloppe globale  
de 220 000F (33 538 Euros) minimum est  
partagée entre les 5 ou 6 lauréats. Les  
candidats et lauréats bénéficient de plus  
d'un appui relationnel important.

**Dossier** à demander entre septembre et  
décembre à l'association. Période limite  
des dépôts : début janvier

**Délais :** 5 mois, pour la remise des prix  
(fin mai)

**Coordonnées :**

Association Jacques DOUCE

Philippe KLI KOVATZ Délégué Général

69 Rue de la Tour

75116 PARIS

☎ : 01 45 03 10 77

☎ : 01 40 72 80 09

Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

✉ : [jdouce@club-internet.fr](mailto:jdouce@club-internet.fr)  
@ : [www.associationjdouce.com](http://www.associationjdouce.com)

@ : <http://www.cg13.fr>  
✉ : [patrick.benoliel@cg13.fr](mailto:patrick.benoliel@cg13.fr)

### CONSEIL GENERAL des Bouches du Rhône : CREATREIZE :

**Remarque !:** CREATREIZE ne concerne que les jeunes entreprises de + de 2 ans et de -de 6 ans

Le Prix Départemental à la création d'entreprises et d'emplois finance des jeunes entreprises du département, créatrices d'emplois et d'activités dans les secteurs de l'Industrie, du Service à l'industrie, de l'Artisanat de production et de l'insertion par l'économique.

**Nature de l'aide :** Prix remis au chef d'entreprise bloqué en compte courant pendant 3 ans : 13 prix ou mentions compris entre 13720 Euros (90 000F) à 1525 Euros (10 000F)

**Dossier :** A retirer au Conseil Général des Bouches du Rhône au Printemps 2002

**Délais :** 4 mois (dépôt des dossiers complets avant le 01/07/2002, remise des Trophées mi-Novembre 2002)

**Coordonnées :**  
Direction de l'Economie, de l'Aménagement du Territoire, du Plan et des Affaires Européennes. Services Entreprises, Insertion et animation économiques  
Hôtel du département  
52 Avenue de Saint Just  
13256 Marseille cedex 20  
☎ : 04 91 21 22/10/52/53  
☎ : 04 91 21 22 96

### « TALENTS » Boutiques de Gestion

**Remarque !:** Le concours « Talents » s'adresse aux créateurs d'entreprise créée depuis - de 2 ans et qui ont bénéficié d'un accompagnement à la création. Il valorise le parcours des personnes et la dimension personnelle apportée aux projets.

Première sélection au niveau régional puis national. Remise des prix en région et à Paris

**Nature de l'aide :**  
Un prix de 15 000 F, en région, 50 000 au niveau national. Promotion de vos activités

en région et à Paris : Presse, médias locaux et régionaux accès aux réseaux créateurs et acteurs économiques : grandes entreprises, organismes bancaires...

**Dossier :** à retirer dans la boutique de Gestion Locale Acces Conseil Marseille

**Délais :** Sélection : 6 mois Remise des Prix : 9 Mois.

**Coordonnées :**  
Union régionale des Boutiques de Gestion PACA  
14 Rue des Dominicains  
13001 Marseille  
Mlle Adeline MEI SSEL  
☎ : 04-91-91-92-69  
☎ : 04 91 56 57 02  
@ : <http://www.concours-talents.com>  
✉ : [urbg2@wanadoo.fr](mailto:urbg2@wanadoo.fr)

### **C : BOURSES, FONDATIONS, INVESTISSEURS:**

(Sources « Initiatives Magazine » Décembre 2000 Janvier 2001)

### AGIR POUR L'EMPLOI FONDATION EDF/GDF

Création de services de proximité ou d'entreprises d'insertion

**Nature de l'aide :** Subvention pour financer la création ou le développement.

**Coordonnées :** Fondation Agir Pour l'Emploi( EDF/GDF)

26 Rue Louis MURAT  
75384 PARIS Cedex 8

☎ : 01 40 42 61 07

☎ : 04 40 42 62 94

### AVENTIS INSTITUT DE FRANCE (Santé humaine, végétale et animale)

Créateurs d'entreprise de moins de 35 ans dans les secteurs de la santé humaine, végétale ou animale

**Nature de l'aide :** 10 projets élus. Don de 200 000F par projet , parrainage et formation à la création d'entreprise

**Coordonnées :**  
Fondation Aventis-Institut de France  
25 Quai Paul DOUMER  
92408 Courbevoie Cedex  
☎ : 01 47 68 29 75

### FONDATION MACIF :

Projets associatifs ou entreprises s'inscrivant dans le champ de l'Economie Sociale

**Nature de l'aide :**  
100 000 à 300 000 F

**Coordonnées :**  
Fondation MACIF  
Carré Haussman  
22-28, Rue Joubert  
75435 Paris Cedex 9  
☎ : 01 55 31 63 15

### FONDATION VIVENDI

Services à la personne, amélioration du cadre de vie et animation du cadre de vie et animation de quartier ou prévention dans les zones rurales en difficulté.

**Nature de l'aide :** Soutien Financier de 30000 à 150000F pour les investissements matériels ou immatériels.

**Coordonnées :**  
Fondation Vivendi  
52 Rue d'Anjou  
75008 Paris  
☎ : 01 71 71 16 16

### BOURSE EVIAN -BADOIT

Projets concernant exclusivement des créations ou des reprises d'entreprises de restauration liée ou non à l'hébergement. Les critères sont : le réalisme, la motivation, la pertinence commerciale et technique des projets, la mise en exploitation rapide, la rentabilité.

**Nature de l'aide :**

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

15 000 F destinés à une formation spécifique en création d'entreprise et un prix allant de 7000 à 2000F

### Coordonnées :

Société des Eaux minérales d'Evian  
22 Avenue des Sources  
74503 Evian cedex  
☎ : 04 50 26 82 34

### FONDATION KRONENEBOURG

Entreprises d'insertion dans le secteur de l'Agro alimentaire et de la restauration (restaurants, jardins bio...) et initiatives créatrices de liens social, développées dans une optique d'insertion ou d'animation locale, dans les quartiers sensibles et les zones rurales

### Nature de l'aide :

Don de 15 000 à 150 000 F

### Coordonnées :

20 Rue de Jacob BP 13  
67037 Strasbourg Cedex 2  
☎ : 03 88 27 48 54

### FONDATION CREDIT COOPERATIF

Prix et trophée de l'initiative à valeur exemplaire en économie sociale : les dossiers des entreprises doivent être présentés par les réseaux partenaires. Concours régional, national

### Nature de l'Aide :

Prix régional de 10 000F à 50000F. Au niveau national : « création d'entreprise » : 4 prix de 20 à 50 000 sous forme de prêt d'honneur

### Coordonnées :

33 Rue des Trois Fontanot BP 211  
92000 Nanterre Cedex 02  
☎ : 01 47 24 86 73

### FONDATION BMW :

Concours « initiatives » réservé aux étudiants des grandes écoles. Actions, initiatives et création d'entreprise intervenant dans : l'humanitaire et le social, la culture l'innovation (nouveaux produits et techniques) la création de services, la protection de l'environnement.

### Nature de l'Aide :

Enveloppe de 40 000 F par section. Dossier à retirer à la fondation ou au bureau des élèves à partir de janvier

### Coordonnées :

Marchal Braun Communication  
10 rue Saint Nicolas  
75012 Paris  
☎ : 01 53 33 86 70

### FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LOVE MONEY POUR L'EMPLOI

Aux porteurs de projets, ces associations offrent la possibilité de recourir aux compétences et à l'épargne locale. Elles agissent via des prises de participation. Ne pouvant excéder 100 souscripteurs les sommes levées se situent entre 500 000F et 1 MF

☐ **Remarque !:** Il n'y a pas

d'association Love Money pour l'Emploi à Marseille mais sachez qu'il est possible d'en créer une !!

### Coordonnées :

10 Rue Monthyon  
75 009 Paris  
☎ : 01 48 00 03 35  
@ : [www.love-money.org](http://www.love-money.org)

### CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

Les CIGALES mobilisent l'épargne de proximité pour investir dans des petites entreprises locales ( sociales, culturelles ou écologiques) sous forme de prise de participation. La CIGALES est un club d'investisseur organisé sous la forme d'une indivision volontaire. Son capital est constitué par les versements mensuels de chaque membre. Elle reçoit les créateurs, parraine et suit la vie de l'entreprise elle est un lieu d'autoformation et d'échanges permanents.

A Marseille il n'existe qu'une seule CIGALES :

### DECIBELLE : « Une Cigale que le Comment intéresse autant que le combien »

### Coordonnées :

David HECKEL APEAS  
89 Rue de la République  
13002 Marseille  
✉ : [d.heckel@club-internet.fr](mailto:d.heckel@club-internet.fr)

### FONDS FRANCE ACTIVE

L'association des Fonds France Active permet d'établir un pont entre les banques et les créateurs d'entreprises par le biais de la caution ( 65 % dans la limite de 150 KF). Les entrepreneurs peuvent en bénéficier à la condition express d'être accompagnés par une structure de conseil.

La toute nouvelle structure représentant Les Fonds France Active à Marseille est : **ESIA**

**ESIA** est une association qui agit sur toute la région PACA et a pour vocation de soutenir les initiatives économiques porteuses d'emplois et d'insertion qui permettent notamment l'emploi des personnes en difficulté .

### Nature de l'Aide :

Conseils et aide au montage des projets, instruction et expertise des demandes de financements, mobilisation des acteurs financiers.

A terme ESIA pourra intervenir directement sur les financements du projets par une avance remboursable, un prêt d'honneur et un fonds d'intervention France Active.

### Coordonnées :

**A partir de Décembre 2001**  
Vous pourrez contacter ESIA  
Christian CARABALLO  
5 Rue Gilbert DRU  
13002 Marseille.

Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

**A : LE DEPOT DES STATUTS DE L'ENTREPRISE**

Selon votre activité, l'immatriculation obligatoire de votre entreprise s'enregistre auprès de structures différentes.

Ce tableau indique la structure que vous devez contacter.

Vous êtes	Vous Dépendez de
-Commerçant -Société commerciale (SARL, EURL, SA, SAS, SNC, Société en commandite) ni artisanale, ni agricole. -GIE GEIE, qu'elque soit son objet	<u>Chambre de Commerce et d'Industrie</u> 35 Rue Sainte Victoire 13292 Marseille 04 91 37 14 70
-Artisan ( entrepreneur individuel) -Société commerciale (SARL, EURL, SA, SAS, SNC, Société en commandite) exerçant une activité artisanale	<u>Chambre de Métiers</u> 5 Boulevard Pébre 13295 Marseille Cedex 8 Tel : 04 91 32 24 24 Fax : 04 91 32 24 25
-Société civile (SCI ,SCM,SCP..) à l'exclusion de celles exerçant une activité artisanale ou agricole -Société d'exercice libéral (SELARL, SELAFA, SELCA) -Agent commercial - Etablissement public industriel et commercial	<u>Grefe du tribunal de commerce</u> 2 Rue Emile Pollak 13006 Marseille Tel : 04 91 54 70 30 <a href="http://www.greffes.com">www.greffes.com</a>
-Entrepreneur individuel ou société, immatriculée au registre de la batellerie artisanale	<u>Chambre d'Agriculture</u> 22 Avenue Henri Pontier 13626 Aix en Provence cedex 1 Tel : 04 42 23 06 11
-Membre d'une profession libérale exercée à titre individuel -Membre d'une profession libérale assimilée exercée à titre individuel -Employeur dont l'entreprise ne relève	<u>URSSAF</u> 20 Avenue Viton 13299 Marseille cedex20 Tel : 04 91 83 52 35 Fax : 04 91 83 47 41

pas des CFE précédents : syndicats, fondations...	
-Autres personnes ou sociétés ne relevant pas des CFE précédents : artiste, loueur en meublé non professionnel, loueur de fonds de commerce	<u>Centre des Impôts</u> 22 rue Borde 13265 Marseille cedex 20 Tel : 04 91 17 97 97 Fax : 04 91 17 98 22

Source : I NSEE, Annuaire des CFE


Ces démarches ont un coût qui vari en fonction du statut juridique de votre entreprise et de son activité.

Attention : Les tarifs indiqués ne concernent que les procédures obligatoires

(ils ne prennent pas en compte les services payants que vous pouvez obtenir auprès des professionnels et CFE ) et datent de 2001.

STATUT	DEMARCHE	COUT	STATUT	DEMARCHE	COUT
ENTREPRISE COMMERCIALE	Immatriculation		SOCIÉTÉ CIVILE	Immatriculation	
	Registre du Commerce et des Sociétés	300 F (46 Eur)		Registre du Commerce et des Sociétés	400 F (61 Eur)
ENTREPRISE ARTISANALE	Inscription au Registre des Métiers	630 F (96 Eur)	SOCIÉTÉ LIBÉRALE	Frais de Publication ( Journal d'Annonce Légales)	1000F (125Eur)
	Stage Obligatoire de 4 Jours	954 F (144 Eur)			
PROFESSIONS LIBÉRALES	Inscription URSSAF	Gratuite	SA	Immatriculation registre du Commerce et des Sociétés	400F (561 Eur)
AGENTS COMMERCIAUX	Immatriculation Registre Spécial des Agents Commerciaux Greffe du Tribunal de Commerce	170F (26 Eur)	SAS	Frais de Publication (Journal d'Annonces Légales)	1500F (229Eur)

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

 **Remarque !:** Selon l'Activité de la société des frais sont à rajouter :

**Si Activité Artisanale :** Immatriculation  
au registre des métiers :630F  
+ Stage obligatoire :954F

**Si Agent Commercial :** Inscription au  
registre spécial des agents  
commerciaux : 170 F

Source : APCE Site Internet [www.apce.com](http://www.apce.com)

### **Le Statut du Créateur :**

Selon le statut de l'entreprise le créateur adopte des statuts (régime fiscal et social) personnels différents : Les plus courants sont :

#### **L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL :**

Dans le cas d'une Entreprise Individuelle, l'entrepreneur individuel est non salarié Son patrimoine est confondu avec celui de l'entreprise qui ne possède donc pas de capital propre.

Ce statut convient à tout type d'activité lorsque les risques et les investissements sont peu importants.

#### **LE GERANT :**

Dans le cas des statuts de SARL et EURL, le chef d'entreprise a un statut de gérant. Le capital de l'entreprise (50 000F) est détenu par un associé unique.

Si le chef d'entreprise, gérant est l'associé unique, il ne peut pas être salarié de l'entreprise, en cas de gérant autre que l'associé unique (tiers), il peut être salarié de l'entreprise.

Il existe d'autres statuts pour le créateur :

#### **L'ENTREPRENEUR SALARIE**

Plusieurs structures sur Marseille permettent d'opter pour cette solution :

Deux d'entre elles sont citées plus haut dans la première partie et classée dans les « Incubateurs et couveuses d'Entreprises » :

**Provence Création d'Emploi** qui salarie des porteurs de projets sous contrat emploi jeune et L'ADI JE qui offre également cette possibilité (en plus du statut de stagiaire) selon le public

Une troisième structure permet d'opter pour ce statut, il s'agit d'Energies Alternatives :

**Energies Alternatives :** est une entreprise sous statut SCOP qui permet à des personnes ayant un projet économique de le tester en grandeur réelle à partir d'un statut « d'Entrepreneur Salarié »

#### **Coordonnées :**

Energies Alternatives :

52 la Canebière

13001 Marseille

☎ : 04 91 33 65 77

📠 : 04 91 54 34 69

Directeur : Monsieur Nabil Ben'rad

## **B : L'IMPLANTATION DE VOTRE ENTREPRISE**

### **-Domiciliation chez vous :**

Il vous est possible de domicilier votre entreprise chez vous. Mais attention si vous n'êtes que locataire, il faut le signaler au propriétaire, la domiciliation est alors possible pendant deux ans uniquement il faut ensuite faire parvenir la nouvelle adresse au greffe du tribunal de commerce.

### **-Implantation en zones d'activité :**

Selon la taille et l'activité de votre entreprise, vous pouvez essayer de trouver un local en zone d'entreprise sachant que la demande est très forte face à une offre insuffisante.

Contactez à Marseille la Direction du Développement des Entreprises et des Affaires Internationales de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (DDEAI) qui avant d'orienter vers les sociétés d'aménagement (Marseille Aménagement ou la Sogima), va tout d'abord accueillir, écouter et comprendre

**Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille**

l'entreprise, afin de l'appuyer ensuite à d'autres moment de son développement, de façon adaptée( Tel : 04 91 14 56 70)

Vous avez bien sûr tout intérêt à suivre aussi la méthode classique des petites annonces des journaux :

- La Provence de l'Immobilier tous les jeudis,
- Les revues immobilières gratuites telles que « Commerces Entreprises » ou « LOGIC.Immo » où vous trouverez quelques annonces entreprises.
- Les pages d'annonces de « la bourse des initiatives » dans « Initiatives Magazine ».
- Sur les 9<sup>e</sup>,10<sup>e</sup>,11<sup>e</sup>,12<sup>e</sup> Arrondissements, le CBE informe de certaines disponibilités foncières :

Appeler au 04 91 87 91 60.

**Attention ! Remarque !! : Les Zones Franches Urbaines (ZFU) :**

**Le dispositif ZFU a cessé de s'appliquer à partir du 31 décembre 2001. Les Entreprises implantées avant cette date et qui bénéficiaient de 5 ans d'exonération à « taux plein » voient cette exonération prolongée de 3 ans à taux dégressif (voir tableau disposition de sortie de ZFU).**

**Les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) :**

Les ZRU sont incluses dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) elles offrent également aux entreprises déjà implantées ou qui s'implantent certains avantages fiscaux.

**Le régime d'exonération actuel des ZRU est présenté dans le tableau suivant :**

Ces zones sont très clairement délimitées, elles ont un périmètre précis (à la rue près)

Il y a plusieurs Zones de Redynamisation réparties sur toute la commune marseillaise.

Pour avoir les périmètres de ces territoires il faut vous adresser au centre des impôts

du quartier qui vous intéresse.

**Tableau récapitulatif des mesures dans les ZFU et ZRU à partir de Janvier**

**2002**

**Nouveau régime envisagé et prolongation dégressive**

(Source :Site du Ministère délégué à la Ville « Rapport au Parlement » Juillet 2001)

	<b>Nouveau régime d'implantation en ZRU au 1<sup>er</sup> Janvier 2002</b>	<b>Prolongation dégressive A l'issue des 5 ans en ZRU et ZFU</b>
<b>Taxe Professionnelle</b>	-5 ans d'exonération -Réservée aux établissements de moins de 150 salariés -Dans la limite d'une base nette révisée annuellement de 990 KF (pour 2000) -Quelle que soit l'activité -Ouverture des droits limitée à fin 2004	-En ZFU et ZRU -Prolongation de 3 ans à taux dégressif (60%, 40%, 20%) à l'issue des 5 ans de droits ouverts.
<b>Impôt sur les bénéfices (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu : BIC-BNC)</b>	-5 ans d'exonération -réservée aux entreprises nouvelles sans limite d'effectif -dégressif sur 5 ans : 100%, 100%, 75%, 50%, 25%. -Le bénéfice exonéré est plafonné à 225 000 euros par période de 36 mois. -Ouverture des droits limitée à fin 2004	-Uniquement en ZFU -Prolongation de 3 ans à taux dégressif (60%, 40%,20%) à l'issue des 5 ans de droits ouverts.
<b>Droit de mutation pour les acquisitions de fonds de commerce</b>	-Exonération totale à hauteur de 700 000 F	
<b>Cotisations sociales</b>	-Pour les entreprises appliquant une durée du travail de 35 heures hebdomadaires au plus -Majoration annuelle de l'allègement de charges sociales	Uniquement en ZFU - Prolongation de 3 ans à taux dégressif (60%, 40%, 20%)à l'issue des 5 ans de droits ouverts.

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

	de 1400F /salarié, jusqu'à 1,8 fois le SMIC -Pas de limite de durée	
<b>Cotisations personnelles, maternité des artisans et commerçants.</b>	<b>Sociales maladie,</b> -5 ans d'exonération dans la limite de 1,5 fois le SMIC -Ouverture des droits limitée à la fin 2004	
<b>Prime à l'embauche</b>	Création d'une prime de 24 000 F par an pendant 2 ans pour toute embauche en CDI d'un demandeur d'emploi résident dans une ZUS (sous condition d'inscription au chômage de 12 mois dans les 18 derniers mois)	

### Remarque : LE FONDS DE REVITALISATION ECONOMIQUE

Le FRE est un dispositif d'aide au développement économique qui s'applique aux entreprises implantées en ZUS :

-L'**Aide au Démarrage pour les créateurs d'entreprise** permet de recevoir une subvention de 3049 Euros (20 000 F) en plus des avantages déjà cités.

**Pour en bénéficier il faut :**

- Avoir créé en ZUS,
- Compter 5 salariés au plus au début de l'activité,
- Faire votre demande dans les 12 mois après immatriculation.

Elle se demande à la **Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle au service ACCRE** (En cas de demande d'ACCRE (voir Partie2 du guide) la demande d'aide au démarrage se fait au même moment, par contre elle ne sera instruite qu'une fois l'entreprise immatriculée.)

### -Les Pépinières d'Entreprises-

Les pépinières sont des lieux d'accueil et d'hébergement de jeunes entreprises proposant des services généraux partagés, un accompagnement pendant la phase du projet de création et un suivi pendant la phase de démarrage de l'entreprise. Il en existe plusieurs sur Marseille :

### AGIR 13 :

Location de bureaux de 10 à 50 m2, domiciliation, accueil clientèle, service secrétariat, formalités juridiques, services informatiques...

### Coordonnées :

AGIR 13, Centre de la Voûte

127 rue Sainte

13007 Marseille

☎ : 04 91 11 00 52

📠 : 04 91 11 09 21

Centre Rome :

52 Rue de Rome,

13001 Marseille

☎ : 04 91 59 91 10

📠 : 04 91 59 91 18

@ : [www.agir13.com.fr](http://www.agir13.com.fr)

### AMORCE (Association Marseillaise pour l'Organisation et la Réussite des Créateurs d'Entreprise)

Amorce est à l'origine une association qui aide les créateurs d'entreprises à se constituer un réseau de fournisseurs/clients, et à assister la personne dans certaines démarches pour faciliter son parcours.

L'association s'est orientée vers la pépinière d'entreprises afin de suivre et aider le jeune créateur dès son lancement jusqu'à son installation définitive.

### Coordonnées :

63 Chemin de la Pelouque

13016 Marseille

☎ : 04 91 46 28 27

📠 : 04 91 46 17 73

### ESPACE LIBERTE

Espace Liberté est une pépinière urbaine. Elle héberge et délivre des services communs aux jeunes entreprises complétés d'interventions plus précises à la demande. Performance Gestion est un service qui permet aux entreprises résidentes, ou non, de la pépinière de bénéficier d'une assistance comptable personnalisée. Par sa localisation en centre ville, elle permet d'être proche des institutions, administrations et acteurs de la vie économique. Espace Liberté est partenaire de la Délégation Régionale au Droit des Femmes afin d'aider les

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

femmes créatrices d'Entreprise ainsi que de l'Institut Mode Méditerranée pour les projets du secteur « textile habillement ».

☐ **Remarque !** Espace Liberté est en cours de labellisation AFNOR ce qui lui permet de mieux faire connaître la qualité des services qu'elle propose. Elle appartient de plus au Réseau Départemental des Pépinières d'Entreprises ( RDPE 13) qui a pour objet d'améliorer le fonctionnement des pépinières adhérentes et d'assurer la coordination de leurs activités sur le département.

**Loyers :** Système progressif de 1200 à 2700 FHT pour des bureaux de 13 à 28 m2.

### **Coordonnées :**

33 Boulevard de la Liberté  
13001 Marseille

☎ : 04 91 28 38 00

☎ : 04 91 28 38 28

✉ : [ESPACELIB@aol.com](mailto:ESPACELIB@aol.com)

## **IIRIAM : Institut International de Robotique et d'Intelligence Artificielle**

L'Iriam est une pépinière d'entreprises à vocation haute technologie. Elle héberge les entreprises de ce secteur d'activité et leur fournit des services communs.

**Loyers :** de 1200 à 2700 FHT/mois

### **Coordonnées :**

IIRIAM

Technopôle de Château Gombert  
Europarc Bâtiment C  
13453 Marseille Cedex 13

☎ : 04 91 95 50 00

☎ : 04 91 95 50 12

✉ : [iiriam@iiriam.fr](mailto:iiriam@iiriam.fr)

@ : <http://www.iiriam.fr>

## **MARSEILLE INNOVATION**

Marseille Innovation est une structure de développement économique. Ses missions sont l'aide à la création et au développement d'entreprise via son réseau de pépinière d'entreprises :

-Pépinière du Technopôle de Château Gombert axée sur les Sciences de l'Information et les Sciences de l'Ingénieur,

-Pépinière de la Friche de la Belle de Mai axée sur la culture et le multimédia  
Marseille innovation met à disposition des entreprises en pépinière :

-Un hébergement bureaux meublés de 16 à 32 M2

Un accompagnement général sur tous les aspects du développement de l'entreprise

-Des accompagnements spécifiques : juridique, comptable, bancaire, financier...

-Des services communs : standard téléphonique, salles de réunion, traitement et affranchissement du courrier, photocopieuse, fax,

-Une prestation Internet haut débit : accès haut débit, hébergement de sites Internet

☐ **Remarque !** Marseille Innovation est également en démarche qualité AFNOR et appartient aussi au Réseau Départemental des Pépinières d'Entreprises ( RDPE 13) cité plus haut.

**Loyers :** de 960 à 2800 FHT pour des bureaux de 12 à 35 m2

**Coordonnées :** Marseille Innovation,

Technopôle de Château Gombert Bâtiment IMT  
3451 Marseille Cedex 20

☎ : 04 91 05 44 40

☎ : 04 91 05 43 67

✉ : [info@marseille-innov.org](mailto:info@marseille-innov.org)

@ : <http://www.marseille-innov.org>

Directeur : Christian REY

## **C : L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ :**

Qu'elle se fasse au moment de la création ou après, l'embauche d'un salarié nécessite d'être planifiée, calculée et anticipée.

Elle est mieux organisée si l'entreprise fait appel aux structures qui gèrent l'emploi, afin de bénéficier des demandes d'emploi et de la technicité des services spécialisés.


Il y a plusieurs façons de recruter et les nouvelles technologies peuvent également permettre de diffuser l'information ainsi que la presse consacrée à la création d'entreprise et son développement.

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

Vous pouvez également calculer le coût d'une future embauche en allant sur le site de « net entreprises » : <http://www.net-entreprises.fr> ou vous pourrez simuler une embauche et faire vos calculs prévisionnels virtuellement.

Site : <http://www.anpe.fr> Rubrique « L'ANPE en région »

Sur le site vous pourrez déposer une offre d'emploi et obtenir des informations sur les différents types de contrats et les aides à l'embauche.

 : **Remarque !** : En dehors des dispositifs d'aide à l'embauche cités précédemment ( ZRU et ZFU) il existe des mesures qui facilitent l'embauche d'un premier salarié, ou d'un salarié à temps partiel (renseignements en agence ANPE ou à la Direction du Travail)

### L'ANPE : L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous aide à recruter.

Les Agences Locales pour l'Emploi travaillent sur Marseille, par filières professionnelles. Cela signifie que selon la filière professionnelle dont relèvent votre entreprise et le futur employé, une seule agence sur Marseille pourra vous proposer des candidats.

Contactez l'agence la plus proche de chez vous qui vous indiquera de quelle agence vous relevez.

Site : <http://www.anpe.fr> Rubrique « L'ANPE en région »

Sur le site vous pourrez déposer une offre d'emploi et obtenir des informations sur les différents types de contrats et les aides à l'embauche.

**LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS** : Votre entreprise peut adhérer à un groupement d'employeurs.

Le Groupement d'employeurs est créé entre plusieurs entreprises ou particuliers employeurs afin d'embaucher un personnel qui leur est commun. Les avantages : des frais salariaux maîtrisés et partagés entre entreprises qui n'auraient pas eu la possibilité de recruter individuellement, une solution pour l'emploi qui conjugue souplesse et compétence, des démarches simplifiées au maximum.

(Source : Plaquette ANPE juillet 2000)

Pour tout renseignement sur ce mode d'embauche :

Contactez votre agence ANPE

@ : <http://www.anpe.fr>

ou le site de la Fédération Française des Groupements d'Employeurs, la FFGE

@ : <http://www.ffge.fr>

### **La DDTEFP : la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

Ce service vous permet de concrétiser votre embauche puisque c'est auprès de cette structure que vous déclarez votre embauche quelque soit le type de contrat.

Vous pouvez également trouver les renseignements sur les différents types de contrats et des conseils adaptés à votre cas.

#### **Coordonnées :**

DDTEFP Bouches du Rhône

Boulevard Perier

13008 Marseille


☎ : 04 91 57 96 73

#### **Pour déclarer votre embauche vous pouvez :**

-Demander auprès de l'URSSAF le document « Déclaration Unique d'Embauche » à remplir et à renvoyer à votre DDTE (au plus tôt huit jours précédant la date d'embauche). Lors d'une première embauche il faut vous signaler à l'inspection du travail ( contacter votre Direction Départementale du Travail).

-Aller sur le site de « net entreprises » vous permet de remplir et de renvoyer ce formulaire directement et gratuitement, avec l'assurance d'une protection maximale des informations transmises.

<http://www.net-entreprises.fr>

 **Remarque !** : Ce site permet également des liens sur les sites d'autres organismes, qui peuvent intervenir dans votre conduite d'entreprise  
Ex : Assedic , URSSAF....

**D : LES PLUS POUR L'ENTREPRISE**

**-S'entourer de professionnels -**

#### **Les Centres de Gestion Agréés :**

Les Centres de Gestion Agréés sont des associations qui ont pour objet d'apporter une assistance en matière de gestion et en matière fiscale aux

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

entreprises. Pour adhérer à un CGA il faut être commerçant, artisan, industriel ou entreprise agricole. L'adhésion à un CGA vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux si vous êtes soumis au régime d'imposition réel. Il y a deux CGA sur Marseille

### Coordonnées : CGA13

Immeuble « Le Performance »  
16 Bd Michelet  
13008 Marseille

☎ : 04 91 77 64 00

📠 : 04 91 71 36 44

✉ : [cga13@gulliver.fr](mailto:cga13@gulliver.fr)

@ : <http://www.cga13.fr>

### CGA GECIAM :

29 Rue de la République  
13002 Marseille

☎ : 04 91 99 43 10

@ : [www.geciam.org](http://www.geciam.org)

### Les experts comptables :

Afin de vous assurer un soutien en gestion comptabilité et parfois en droit fiscal et des affaires vous avez intérêt à faire appel à un expert comptable. Son rôle sera de vous aider à l'élaboration des comptes annuels et budgets prévisionnels, ainsi que de tableaux de bord, de bulletins de paie, ou de déclarations fiscales. Les tarifs horaires moyens sont de 450 à 1000F HT (Source : Initiatives Magazine Juin /Juillet 2001).

Vous pouvez contacter l'ordre régional des experts comptables qui vous transmettra la liste des inscrits.

### Coordonnées :

Ordre Régional des Experts Comptables  
485 Avenue du Prado  
13008 Marseille

☎ : 04 91 16 04 20

📠 : 04 91 16 04 27

📅 **Remarque !** N'oubliez pas qu'en Janvier 2002 toutes les déclarations, fiscales sauf quelques exceptions, devront être libellées en Euros.

📅 **Remarque !:** Vous avez ensuite la possibilité de déclarer et de payer votre

TVA via Internet par le service « téléTVA » mis en place par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. L'adhésion se fait auprès du centre des impôts dont vous dépendez.

### -Se fabriquer un réseau -

La création d'entreprise est une aventure qui oblige le créateur à s'investir personnellement tout en gardant sa motivation et son énergie au service de son projet. Dans ce parcours il se sent souvent isolé .

C'est pourquoi il est bon pour chaque créateur de s'impliquer dans des démarches plus collectives afin de rompre l'isolement personnel mais aussi d'insérer son projet dans un contexte économique et social primordial.

Toutes les structures qui travaillent avec les créateurs d'entreprises offrent les conditions optimales pour établir un réseau, mais il existe quelques structures sur Marseille pour lesquelles la mise en réseau est un « leitmotiv » voici celles que nous avons recensées

### ACCESUD : L'Association des Créateurs et Chefs d'Entreprise du Sud

Accesud est une structure facilitant la création d'entreprise ainsi que son développement en jouant l'effet réseau. Elle est composée de chefs d'entreprise de tout secteur d'activité, et son conseil d'administration est formé avant tout par une équipe active de soutien. Elle accueille, informe et oriente les entrepreneurs et les jeunes chefs d'entreprise vers les différents partenaires de l'entreprise, internes et externes. Elle permet de rompre l'isolement, d'échanger des expériences par des rencontres des événements, ainsi que par la mise à disposition d'outils de communication.

### Coordonnées :

4 Résidence « Le Club »  
139 Rue François Mauriac  
13010 Marseille

☎/📠 : 04 91 26 34 72

✉ : [accesud@megalithe.fr](mailto:accesud@megalithe.fr)

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

### Le CBE : Le Comité de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune :

Le Comité de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune a un rôle d'information et d'orientation auprès du public porteur de projet.

Il intervient pour faciliter la mise en relation avec les structures adaptées. Il intervient aussi sur du conseil et de l'information plus ciblés lors de **l'implantation**, de **l'embauche**, et sur la mise en réseau locale.

#### Coordonnées :

Comité de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune

Lots 85 89 Village Industriel de la Valbarelle

93 Boulevard de la Valbarelle

13011 Marseille

☎ : 04 91 87 91 60

☎ : 04 91 87 91 61

✉ : [info@cbe-marseille.org](mailto:info@cbe-marseille.org)

@ : [www.cbe-marseille.org](http://www.cbe-marseille.org)

### CLUB SUD ENTREPRENDRE :

Le Club Sud Entreprendre a pour ambition d'aider les entreprises de la communauté urbaine à se pérenniser et surtout de permettre au chef d'entreprise de sortir de son isolement. Fort de l'expérience de chacun de ses membres, **un véritable réseau de compétences** a été mis en place afin d'apporter des solutions concrètes aux chefs d'entreprises. C'est au cours de réunions thématiques que les chefs d'entreprises peuvent échanger avec des experts et créer de **véritables réseaux d'affaires** et développer des affaires entre eux en toute éthique. De plus grâce aux membres qui appartiennent à diverses obédiences économiques (Sociam, UPE 13, JCE, CJD, FCE, Tribunal de Commerce...)

Le Club peut tisser un maillage avec **les réseaux économiques** dans le but de mener conjointement des actions afin de permettre aux adhérents d'être au plus proches des réalités économiques de Marseille et de sa communauté urbaine.

Les ingrédients sont aujourd'hui réunis : réseau de compétences, réseaux économiques, réseaux d'affaires pour donner les moyens à chacun de ses

membres de pérenniser son entreprise dans les meilleures conditions et de faire de ce club un lieu d'échanges et d'écoutes

### Coordonnées :

Club Sud Entreprendre

66 Boulevard de paris

13003 Marseille

☎ 04 91 05 92 45

☎ 04 91 05 95 23

✉ [sudentreprendre@wanadoo.fr](mailto:sudentreprendre@wanadoo.fr)

@ [www.sudentreprendre.com](http://www.sudentreprendre.com)

### -La protection des idées-

Afin de protéger vos idées et concepts, vous pouvez contacter l'INPI

**INPI : Institut national de la Protection Industrielle.**

L'INPI se charge d'enregistrer et de protéger votre idée ou concept moyennant un droit d'enregistrement.

#### Coordonnées :

32 Cours Pierre PUGET

13006 Marseille

☎ : 04 91 33 41 00

☎ : 04 91 54 86

✉ : [marseille@inpi.fr](mailto:marseille@inpi.fr)

@ : [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

**L'Enveloppe SOLEAU permet aussi la protection proposée par l'INPI :**

Elle vous permet de vous pré-constituer la preuve de vos créations ou inventions à moindre coût (70 F). Pour plus d'information voir le site de l'INPI

### Ne pas oublier !

**Les Assurances**, voiture, local, personne...

**La Télécommunication**, n'hésitez pas à vous renseigner sur les offres destinées aux « créateurs d'entreprise », France Télécom par exemple propose des abonnements et des services spéciaux pour les créateurs d'entreprises.

-Trouver l'information -

SITES INTERNET UTILES :

<http://www.apce.com>

Le site de l'Agence Pour la Création d'Entreprise est un site indispensable pour tout créateur d'entreprise vous y trouverez une mine de renseignements qui vont des aides à la création d'entreprise au statut de l'entreprise en passant par les formalités d'inscription et le passage à l'Euro. En vous inscrivant vous pouvez recevoir une information régulière sur la création d'entreprise, vous y trouverez aussi des fiches pratiques par métiers, filières.

<http://www.anvar.fr>

<http://www.bdpme.fr>

Banque de Développement des PME

<http://www.canam.fr>

Caisse d'assurance maladie des professions indépendantes

<http://www.cg13.fr>

Conseil général des Bouches du Rhône

<http://www.cira.admifrance.gouv.fr>

Centres Interministériels de renseignements administratifs. La principale activité des CIRA est l'information administrative par téléphone. Services du premier ministre, les CIRA renseignent sur la législation, la réglementation, la procédure administrative dans différents domaines.

<http://www.concours-talents.com>

<http://www.cpem.com>

La Plate Forme d'Initiative Locale de Marseille et de la Communauté Urbaine

<http://www.creafemme-paca.com>

<http://www.cr-paca.fr>

<http://www.defijeunes.fr>

<http://www.editions-legislatives.fr>

Les éditions législatives proposent des informations juridiques, sociales et fiscales en ligne. Ses agendas permettent d'être à jour de ses obligations. On y trouve aussi des dossiers juridiques des indices conjoncturels et le code du travail. Le tout gratuitement. « Elnet », la partie payante propose des fonds documentaires.

<http://www.entrepreneurindustriel.com>

<http://www.finances.gouv.fr>

Ce site permet d'accéder aux formulaires de déclaration des impôts et taxes. Il est même possible de saisir en ligne ses déclarations de TVA et de procéder au transfert électronique de données fiscales et comptables (TDCF).

<http://www.handiplace.org>

Travailleurs handicapés.

<http://www.imprimerienationale.com>

L'Imprimerie Nationale commercialise des formulaires administratifs et des ouvrages spécialisés notamment dans les domaines fiscaux, douaniers réglementaires, droit du travail, comptabilité. Le site vous propose également l'essentiel des bases officielles de l'information fiscale mises à jour et commentées régulièrement par ses experts (sur abonnement).

<http://www.infogreffe.fr>

Une fois que le dossier de société, de GIE, de société civile ou de commerçant personne physique est déposé au Centre de Formalités des Entreprises, il est transmis au greffe du tribunal de Commerce. Ce site renvoi sur des serveurs Minitel pour suivre l'état d'avancement de son dossier et connaître la situation financière des entreprises. On y trouvera des informations générales sur les pièces à réunir, sur les moyens de recouvrer des impayés ainsi que l'annuaire des greffes des Tribunaux de Commerce.

<http://www.jss.fr>

## Créaguide, les acteurs de la Création d'Entreprise à Marseille

Le Journal Spécial des Sociétés propose un service payant de formalités (démarches administratives et obligatoires concernant la vie juridique des sociétés) On y trouve aussi des modèles d'annonces.

<http://www.laloi.com>

<http://www.marseille-provence.cci.fr>

Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence

<http://www.net-entreprise.fr>

Ce site rassemble les organismes sociaux qui interviennent dans la vie d'une entreprise.

Gratuit il propose d'effectuer par Internet certaines déclarations sociales : DADS (Déclaration Annuelle de Données Sociales), DUE (Déclaration Unique d'Embauche) et DUCS (Déclaration Unifiée de Cotisation Sociales). Il propose aussi des outils de simulation de cotisations de salariés. Il suffit juste de s'inscrire au service, le transfert des déclarations est sécurisé.

<http://www.reseau-entreprendre.org>

<http://www.service-public.fr>

Ce site lancé par l'Etat se veut le portail de l'Administration. Il référence pas moins de 4600 sites. Son moteur de recherche permet de gagner du temps.

<http://www.sirene.tm.fr/annuaire.cfe>

Ce site permet d'obtenir des informations sur le centre de Formalité des Entreprises (CFE) compétent ainsi que ses coordonnées.

<http://www.travail.gouv.fr>

<http://www.unedic.fr>

La partie employeur du site de l'UNEDIC et de l'ASSEDIC permet de tout savoir sur l'assurance chômage, sur les taux de contribution et toutes les notices d'information.

<http://www.urssaf.fr>

Ce site très complet qui permet d'effectuer des déclarations en ligne, de payer les cotisations, remplir et adresser les DUE, calculer ses cotisations... Il regroupe aussi les mesures en faveur de l'emploi.

**Sources : Sites APCE et net Entreprise**

**SERVEUR VOCAL : EFICEA : 01 53 94 78 78**

Efficéa est un centre d'information téléphonique qui peut fournir les coordonnées de deux ou trois organismes qui selon le projet (hors commerce) et le profil de l'entrepreneur qui pourront lui apporter un soutien financier.

**MAGAZINES UTILES :**

**Initiatives Magazine :**

Articles thématiques et la Bourse des Initiatives :

[www.bourse-des-initiatives.com](http://www.bourse-des-initiatives.com)

**L'Entreprise :**

Mensuel

<http://www.lentreprise.com>

**Rebondir :**

Rebondir propose 11 numéros complétés de 5 hors-séries

<http://www.rebondir.fr>

**Entreprendre :**

**Défis :**

**EVENEMENTS INTERESSANTS :**

**Génération Entreprendre Marseille :**

Le rendez-vous régional de la création et de la reprise d'entreprise. Ce forum est organisé par le Service Public de l'Emploi, c'est-à-dire l'ANPE, Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et l'AFPA. Pendant deux jours les institutionnels et intervenants de la création et de la reprise d'entreprise se rassemblent en un même lieu. Le public peut donc entrer en contact avec ces acteurs, mieux comprendre leur action et mieux organiser leur propre parcours. La Session 2002 de Génération Entreprendre se tiendra les 15 et 16 Mars.

<http://www.generation-entreprendre.com>

**Salon de la Micro Entreprise Paris**

**Comité de Bassin d'Emploi de la Vallée de l'Huveaune**

En conclusion

**Salon des Entrepreneurs Paris**

30 Janvier et 1<sup>er</sup> Février 2002 3 Jours pour créer, reprendre financer développer  
ou céder son entreprise

<http://www.salondesentrepreneurs.com>

**Concours Lépine**

Association des Inventeurs et Fabricants Français

12 rue Beccaria

75012 Paris

01 40 02 04 50

**Contact : Barbara DOREY**

Nous espérons que ce guide a répondu à vos attentes et que vous y avez trouvé les renseignements qui vous aideront à réfléchir et à réaliser vos projets.

Ce guide a pour objet de vous donner une information pratique, mais rien ne vaut le contact direct avec les structures et les personnes qui vous apportent compétences et expériences.

Nous vous engageons à aller les rencontrer.

Comme dans toute aventure, la chance à un rôle important et vous la croiserez peut-être au hasard de votre chemin,

Peut-être mieux vaut aller à sa rencontre !

Bien s'informer, aller à la rencontre des personnes compétentes est un atout qui permet de  
« mettre toutes les chances de son côté ».